



MUNICIPALITÉ DE CHÉSEREX

Rue du Vieux Collège 38
1275 Chésorex

tél. 022 369 90 40

greffe@cheserex.ch
www.cheserex.ch

PRÉAVIS MUNICIPAL

45/2025

BUDGET 2026

ANNÉE DU PASSAGE À MCH2

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Conformément aux dispositions légales

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) du 14 décembre 1979, art 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Chésereux du 3 décembre 2013 art 85 et suivants

la Municipalité doit soumettre au Conseil communal, pour adoption avant le 15 décembre, le budget de l'année suivante.

Résumé

L'établissement de ce budget de fonctionnement pour l'année 2026 est basé sur un taux d'imposition de 59 cts par franc à l'Etat, conformément à la décision prise par le Conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2025.

En prévision de l'introduction de notre comptabilité dans l'ère MCH2 dès le 1^{er} janvier 2026 et sur conseil des responsables de la formation de ce nouveau système comptable, de même que de notre fiduciaire, nous avons procédé à certains ajustements dans le bilan, principalement concernant les amortissements qui sont régulièrement répercutés dans le compte de fonctionnement, lesquels permettent ainsi de diminuer la « réserve générale » et le « capital ».

Notre préavis 46/2025 « Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 » vous informe de tous les détails de ces ajustements.

Revenons à l'analyse de notre budget 2026.

Nous vous présentons les totaux des revenus et charges du budget **MCH2** valable dès le 1^{er} janvier 2026.

Il totalise **CHF 9'436'126.80** aux charges et **CHF 9'281'106.16** aux produits, dégageant un résultat négatif de **CHF 155'020.64**.

Par contre, afin de faciliter les comparaisons avec le budget 2025 et les comptes 2024, c'est le budget 2026 **MCH1** (soit selon plan comptable actuellement en vigueur) qui en est la référence.

Dans les charges principales 2026 sont prévus :

1. **CHF 4'740'996.00** acomptes **pour la péréquation provisoire 2026 – NPIV**
CHF 4'564'394.00 en 2025 (acomptes provisoires) différence entre 2025 et 2026
(plus CHF 176'602.00)
2. **CHF 1'432'716.00** participations aux **associations intercommunales AIAB et AEE scolaires et parascolaires.**
CHF 1'351'330.00 en 2025 (plus CHF 81'386.00).

./.

Budget 2026

- 3. CHF 103'953.00** pour les **amortissements obligatoires**.
CHF 1'085'416.00 en 2025 (**moins CHF 981'463.00**)

Total CHF 6'277'665.00
CHF 7'001'140.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2025 (**moins CHF 723'475.00**)

Dans les recettes principales 2026 sont prévus :

- 1. CHF 6'800'058.00 impôts** rubriques 21.400.00 à 21.451.00.
CHF 6'691'200.00 en 2025 (**plus CHF 108'858.00**)
- 2. CHF 682'645.00** participation **des associations AIAB et AEE** s/locations, charges locaux, chauffage piscine. CHF 698'276.00 en 2025 (**moins CHF 15'631.00**).

Total CHE 7'482'703.00
CHF 7'389'476.00 pour les mêmes rubriques dans le budget 2025 (**plus CHF 93'227.00**).

Comparaisons générales par chapitre

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (+)	895'649.00	861'490.00
Produits (+)	47'600.00	46'400.00
Différence (+)	848'049.00	815'090.00
Augmentation des charges	32'959.00	

L'augmentation des coûts de ce chapitre est principalement due par la rubrique 13 du service du personnel, des comptes 13.304.00 et 13.305.00 suite à l'engagement d'un collaborateur au service de la conciergerie ; de la rubrique 14 du service des intérêts généraux pour la suppression des charges administratives AIAB et de la rubrique 19 du service d'informatique pour l'augmentation de l'entretien-maintenance.

2. FINANCES

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (-+)	3'499'348.00	3'346'613.00
Produits (+)	6'824'021.00	6'714'807.00
Différence (-)	3'324'673.00	3'368'194.00
Diminution des produits	43'521.00	

Le budget 2026 prévoit une augmentation du produit « impôts » de CHF 108'800.00. Par contre le service financier prévoit une augmentation de la péréquation 2026 (NIPV) de CHF 157'835.00 mais une diminution des intérêts à moyen/long terme de CHF 7'000.00.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (-)	1'062'933.00	1'900'993.00
Produits (-)	1'547'705.00	1'574'656.00
Différence (+)	484'772.00	326'337.00
Augmentation de produits	158'435.00	

La comparaison dans ce chapitre est plus complexe due, principalement aux modifications des amortissements « financiers et administratifs » des comptes 32.331.00, 35.330.00 et 35.331.00 de ce chapitre.

./.

Budget 2026

4. TRAVAUX

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (-)	641'890.00	890'227.00
Produits (-)	406'270.00	413'261.00
Différence (-)	235'620.00	476'966.00
Diminution de charges	241'346.00	

Une diminution de charges qui se justifie par la décision d'amortir, fin 2025, les amortissements budgétaires sous rubriques 43.331.00, 44.331.00, 45.331.00 et 46.331.00, ceci avant le passage à MCH2.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (+)	987'298.00	869'966.00
Produits (=)	7'500.00	7'500.00
Différence (+)	979'798.00	862'466.00
Augmentation de charges	117'332.00	

L'augmentation des coûts de l'enseignement primaire et secondaire explique cette situation.

6. POLICE

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (+)	569'680.00	514'534.00
Produits (+)	294'700.00	275'010.00
Différence (+)	274'980.00	239'524.00
Augmentation de charges	35'456.00	

La différence provient principalement du chapitre 66 « Protection civile ».

7. SECURITÉ SOCIALE

	Budget 2026	Budget 2025
Charges (-)	1'626'020.00	1'635'582.00
Produits (=)	0.00	0.00
Différence (-)	1'626'020.00	1'635'582.00
Diminution de charges	9'562.00	

La diminution des charges est conforme aux décomptes provisoires reçus du Canton.

Variations significatives par rapport au budget 2025

(En règle générale, on ne tient compte que des variations de CHF 5'000.00 ou plus)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**13. Service du personnel, assurances****13.304.00 Caisse de pension LPP**

Une légère augmentation des charges est prévue.

13.305.00 Assurance maladie & accidents

Une légère augmentation de charges est également prévue.

./.

Budget 2026

14. Service des intérêts généraux**14.352.00 Part à charges Région de Nyon**

Montant prévu pour couvrir la cotisation annuelle à Région de Nyon.

14.352.03 AIAB – charges de fonctionnement – Piscine – Clubs de sport

Charges administratives (14.352.02) et fonctionnement (14.352.03) groupés en diminution par rapport au budget 2025.

19. Service d'informatique**19.315.10 Entretien -Maintenance**

Légère augmentation du budget de ce dicastère.

2. FINANCES**21. Impôts****21.400.20 Impôts spécial étrangers**

Augmentation de CHF 100'000.00 afin d'être mieux aligné avec le montant reçu en 2024.

21.400.30 Impôts à la source

Diminution de CHF 5'000.00 pour mieux coïncider avec les recettes prévisibles

21.402.00 Impôt foncier – Contributions communales

Augmentation de CHF 10'000.00 au vu du résultat des comptes 2024.

22. Service financier**22.322.00 Intérêts des dettes à moyen/long terme**

A fin 2025 l'emprunt hypothécaire en cours est de CHF 4'500'000.00, raison pour laquelle il y a une diminution des intérêts d'un montant de CHF 7'000.00 en 2026.

22.352.00 Péréquation des ressources – Solidarité principale

Les acomptes provisoires de la (NPIV) nouvelle péréquation sont répartis en 3 rubriques. La « solidarité » augmente de CHF 55'472.00 en 2026.

22.352.01 Péréquation des ressources – Prélèvements conjoncturels

Toujours concernant les acomptes provisoires 2026 de la nouvelle NPIV, cette rubrique augmente de CHF 119'253.00 par rapport à 2025.

22.352.02 Péréquation compensation des charges des villes

Cette rubrique de la nouvelle NPIV provisoire 2026 diminue de CHF 16'890.00 par rapport à 2025.

22.451.00 Péréquation – Péréquation des besoins structurels

Cette rubrique de la NPIV nous promet provisoirement un retour de CHF 4'843.00 en 2026.

3. DOMAINES & BÂTIMENTS**31. Terrain****31.318.00 Honoraires & Prestations de service**

Inscription d'un montant de CHF 10'000.00 en prévision d'une nécessité.

31.423.00 Droits de superficie et Locations de terrains

Augmentation des recettes de CHF 5'000.00 pour être en accord avec les comptes 2024 et suivants.

./.

Budget 2026

32. Forêts**32.314.35 Entretien Route de la Dôle**

Ce poste a été diminué de CHF 20'000.00, apparemment pas de travaux importants prévus en 2026.

32.331.00 Amortissements Forêts Patr. Administratif

Pour le passage vers la nouvelle comptabilité (MCH2), il n'y a plus de montant à ce poste en 2026.

32.351.00 Participation à charges cantonales – Route de la Dôle

Une somme de CHF 16'000.00 a été ajoutée en prévision d'éventuelles requêtes cantonales.

35. Bâtiments**35.315.00 Entretien des machines et installations**

Augmentation des charges pour parer à d'éventuels travaux imprévus.

35.330.00 Amortissements Patrimoine Financier

Pour le passage vers la nouvelle comptabilité (MCH2), il n'y a plus de montant à ce poste en 2026.

35.331.00 Amortissements Patrimoine Administratif

Pour le passage vers la nouvelle comptabilité (MCH2), il n'y a plus qu'un montant couvrant l'amortissement budgétaire sur 30 ans d'environ un tiers de la facture finale du bâtiment Multifonctions.

35.427.12 Rev. bât. Patr. adm. Salle de gym - locations.

Augmentation des revenus suite aux prévisions de l'AEE.

35.427.49 Rev. Bât. Patr. adm. Bât. Multifonctions UAPE - loyers

Environ CHF 32'000.00 en diminution étant donné le coût final moins élevé que prévu.

35.427.50 Rev. bât. Patr. adm. Bât. Multifonctions UAPE- charges

Remboursement de charges calculé sur une année complète, non prévu dans le budget 2025.

35.427.60 Rev. bât. Patr. Adm. Bât. Multifonctions Appartement - loyers

Le montant indiqué en prévision d'une location démarrant dans les 3 premiers mois de 2026.

35.436.00 Remb. de charges s/locations AEE

Ajustement des recettes 2026 pour les charges d'entretien des différents locaux communaux mis à la disposition de l'AEE, les projections 2025 étant quelque peu surestimées.

4. TRAVAUX**43. Routes****43.331.00 Amortissements Routes Patr. Administratif**

Pour le passage vers MCH2, les soldes d'investissements de ce chapitre ont été entièrement amortis dans l'exercice 2025.

44. Parcs, promenades, cimetière**44.331.00 Amortissements Parcs Patr. Administratif**

Pour le passage vers MCH2, les soldes d'investissements de ce chapitre ont été entièrement amortis dans l'exercice 2025

./.

Budget 2026

45. Ordures ménagères et décharge**45.331.00 Amortissements Déchèterie Patr. Administratif**

Pour le passage vers MCH2, les soldes d'investissements de ce chapitre ont été entièrement amortis dans l'exercice 2025.

45.352.01 Part à charges communales - Déchèterie

L'augmentation de CHF 10'000.00 prévue en prévision du décompte annuel de la gestion de notre déchèterie.

46. Réseau d'égouts, d'épuration**46.318.01 Honoraires & Prestations de service**

Chésereux est commune pilote, ainsi que toutes les communes impliquées dans le projet du réseau de la STEP de Nyon, pour l'établissement du nouveau PGEE 2.0. Un premier montant de CHF 7'500.00 est prévu pour sa réalisation.

46.331.00 Amortissements Egouts-Epuration Patr. Administratif

Pour le passage vers MCH2, les soldes d'investissements de ce chapitre ont été entièrement amortis dans l'exercice 2025.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES**51. Enseignement primaire****51.352.00 Part. à charges Communales – AEE Primaire**

Augmentation des charges selon le budget transmis par l'AEE.

52. Enseignement secondaire**52.352.00 Part. à charges Communales – AEE Secondaire**

Augmentation des charges selon le budget transmis par l'AEE.

6. POLICE**60. Administration****60.352.00 Solde en faveur des Communes participantes**

Augmentation du montant de la répartition entre les communes, découlant du décompte global des frais et recettes du Service des notifications.

7. SÉCURITÉ SOCIALE**71. Service social****71.352.00 Part à charges AEE Réseau Asse et Boiron**

Diminution de charges annoncée via le budget 2026 de l'AEE.

72. Prévoyance sociale cantonale**72.351.00 Part. à charges Cantonales – Cohésion sociale**

Légère augmentation de la facture pour la cohésion sociale annoncée par le Canton pour 2026 via les acomptes provisoires de la NPIV.

./.

Budget 2026

Conclusion

Notre commune se développe avec des investissements nécessaires à la bonne marche de ses institutions, à l'amélioration, à la conservation de ses biens communaux mais également afin d'assurer une agréable qualité de vie sociale et culturelle à toute sa population.

Dans la préparation de ce budget 2026, nous n'avons pas eu à prendre en compte les amortissements budgétaires supplémentaires. Toutefois, les charges cantonales de la péréquation NPIV, toujours fluctuantes, n'aident pas à établir un budget équilibré !

Notre devoir est de mener une gestion de nos biens et de nos finances avec toute la rigueur requise et nous y sommes très attentifs.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux


- dans sa séance du 11 décembre 2025
- vu le préavis municipal 45/2025
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


Décide


- **d'adopter le budget communal MCH2 pour l'année 2026, tel que présenté.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 novembre 2025 afin d'être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

M. Locatelli


MUNICIPALITÉ
DE CHÉSEREX
LIBERTÉ
PATRIE

La Secrétaire

F. Chambaz-Lacôte

Annexes

1. Budget d'exploitation 2026 MCH2
2. Budget par nature 2026 MCH2
3. Résultat échelonné 2026 MCH2
4. Budget de fonctionnement 2026 MCH1
5. Budget par nature 2026 MCH1
6. Amortissements budgétaires prévus en 2026
7. Investissements en cours au 31.10.2025
8. Tableau des dépenses d'investissements, législature 2021-2026